

Notes pour l'allocution de M. Robert Vézina, président-directeur
général de l'Office québécois de la langue française

**À L'OCCASION DE LA COMMÉMORATION DU
40^e ANNIVERSAIRE DE LA CHARTE DE LA
LANGUE FRANÇAISE**

Assemblée nationale, le 25 août 2017

Monsieur le Ministre,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Madame Marie-Claude Champoux, sous-ministre au ministère de la Culture et des Communications,

Messieurs Robert Filion, David Payne et Michel Sparer,

Distingués invités,

C'est un honneur et un bonheur d'être ici, ce matin, pour souligner un moment important de notre histoire : l'adoption de la Charte de la langue française.

Depuis quarante ans, la mise en application de la Charte a permis à la langue française de prendre une place prépondérante au Québec, que ce soit en tant que langue d'enseignement, langue de service ou langue du travail, ou par sa présence dans l'affichage.

Le français confère à la société québécoise son originalité et sa spécificité. La maîtrise et l'utilisation de la langue officielle du Québec permettent la pleine participation de tous et de toutes à la vie culturelle, sociale, économique et politique.

La Charte de la langue française, on peut la tenir dans sa main. C'est un petit objet, c'est vrai, mais qui porte tous les espoirs et toutes les attentes de la nation québécoise quant à l'usage, au rayonnement et à la pérennité de sa langue officielle dans l'espace public. De ce point de vue, ce petit texte de quelque deux

cents articles constitue une promesse lourde de sens, une promesse d'avenir que nous nous devons de tenir tous les jours.

La Charte a contribué à l'amélioration de la situation linguistique depuis son adoption. Par exemple, la connaissance du français s'est répandue au sein des différentes communautés établies au Québec, peu importe leur langue maternelle.

La proportion de personnes de langue maternelle anglaise connaissant le français a ainsi augmenté de 37 % à 69,5 % entre 1971 et 2016. Quant à la proportion de personnes de langue maternelle tierce connaissant le français, elle est passée de 47 % à 76,8 % au cours de la même période.

On peut penser également aux progrès réalisés en matière de langue du travail. En effet, malgré une certaine pénétration de l'anglais, surtout à Montréal, une étude a tout de même montré qu'en 2011 le français était la langue la plus souvent utilisée par près de 82 % des travailleuses et des travailleurs québécois et que plus de 93 % d'entre eux l'utilisent à divers degrés.

On pourrait encore donner de nombreux autres exemples, mais que dire de la fréquentation de l'école française par les jeunes allophones, qui a augmenté de façon fulgurante, passant de 14,6 % en 1971 à presque 90 % en 2015?

Évidemment, le Québec a bien changé depuis quarante ans. Le monde a bien changé. La mondialisation amène avec elle son lot de défis sur le plan linguistique. Les moyens de communication ont évolué, les façons de faire des

affaires et du commerce ne sont plus les mêmes qu'en 1977. L'accès à des produits qui nous arrivent de partout sur la planète, la délocalisation des entreprises et l'omniprésence des nouvelles technologies, ce sont autant d'éléments qui témoignent de ces changements et qui font appel à notre capacité d'évoluer et de nous adapter en fonction des circonstances nouvelles qui constituent désormais la trame de notre quotidien.

Dans ce contexte, la Charte continue d'être un gage d'avenir pour la langue française au Québec. Mais la Charte ne peut pas tout faire, tout garantir. Nous avons tous un rôle à jouer dans ce projet collectif de faire s'épanouir le français en terre d'Amérique.

Il n'est pas inutile de se rappeler que le premier moyen de promotion et de protection de notre langue commune, en 2017 comme en 1977, est d'en prendre soin et de la chérir du mieux que nous pouvons, dans toutes ses nuances et sa diversité, peu importe qu'on l'ait apprise à la maison ou à l'école, mais aussi de la parler avec fierté, avec plaisir et avec assurance.

Merci!